



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(YVELINES)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
ENDATE DU 3 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON (à partir de 20h10 au cours de l'examen du procès-verbal de la séance du 6 février 2024), M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, M. Vladimir BOIRE, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Olivier GALLANT

Absents excusés : M. Kamel HAMZA pouvoir à Mme Olga KHALDI, Mme Fanny ACHART-VICTOR pouvoir à Mme Brigitte AUBONNET, M. Mehdi BELKACEM pouvoir à M. Christophe CAPRONI, Mme Marie LITWINOWICZ pouvoir à M. Nicolas FARRÉ, Mme Danièle FERNANDEZ pouvoir à M. Isidro DANTAS

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33

Réf : 2024/04/7 - OBJET : Tarification d'un séjour en direction des jeunes de 11 à 17 ans durant le mois de juillet 2024

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2015/07/22 du 8 juillet 2015 par laquelle le Conseil Municipal a adopté les modifications apportées aux dispositions réglementaires du Guide de l'Enfance à effet du 1^{er} septembre 2015, en particulier le changement de la grille du système de quotient familial passant de 10 à 6 tranche ;

Vu la délibération n° 2023/07/6 du 5 juillet 2023 par laquelle le Conseil Municipal a actualisé la tarification des services municipaux à effet du 1^{er} septembre 2023 et a modifié le système de tranches de quotient familial en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2015 ;

Accusé de réception en préfecture
078-217801456120240408-2024-04-T-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2024

Considérant le séjour organisé par le Service Enfance, Jeunesse et Politiques Éducatives au Domaine du Bel Air à Bar sur Seine (Aube) pour une durée de 7 jours (du 20 au 26 juillet 2024) et destiné à 16 jeunes (8 filles et 8 garçons) âgés de 11 à 17 ans ;

Considérant que le prix du séjour total est estimé à 9 815 € ;

Considérant que la Ville prend en charge à minima 40 % du prix total du séjour avant application du quotient familial ;

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

DELIBERE

Article 1^{er} : Fixe à l'unanimité le tarif du séjour organisé au Domaine du Bel Air à Bar-sur-Seine (Aube) du 20 au 26 juillet 2024 de la manière suivante :

Tranches	Tarifs pour les familles en fonction du quotient pour la durée du séjour (8 jours)
S	61.34 €
A	122.69 €
B	184.03 €
C	245.38 €
D	306.72 €
E	368.06 €

Article 2 : Décide qu'un acompte de 20 % sera demandé à l'inscription et que cette somme sera conservée en cas de dédit, sauf en cas de force majeure.


Article 3 : Accepte un règlement du solde sur trois mensualités maximum.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : 10 AVR. 2024
et par publication en ligne le : 10 AVR. 2024


Saint-Cyr-l'École,
le : 10 AVR. 2024

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Sonia BRAU



Sonia BRAU



Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Vladimir BOIRE
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par :
Vladimir BOIRE



Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20240403-2024-04-7-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024